Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
067-200094332-20250324-0000012278-DE
Acte certifié exécutoire
Envoi préfecture le 27/03/2025
Retour préfecture le 27/03/2025
Publication le 31/03/2025

ALSACE
Collectivité européenne

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2025-2-14-2
Séance du lundi 24 mars 2025

AIRE DE L'ABBATIALE D'OTTMARSHEIM - NOUVELLES CARACTERISTIQUES DU SERVICE PUBLIC DE PARKINGS SECURISES POUR POIDS LOURDS ET D'AIRES DE REPOS PUBLIQUES EN VUE DE L'ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION POUR L'AMENAGEMENT ET L'EXPLOITATION DU SITE

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :
BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JENN Fatima, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne

EXCUSES AVEC PROCURATION :
ADRIAN Daniel donne procuration à BEHA Nicole
GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à SUBLON Yves
JANDER Nicolas donne procuration à DREXLER Sabine
JEANPERT Chantal donne procuration à MEYER Philippe
MATT Nicolas donne procuration à HOERLE Jean-Louis
MILLION Lara donne procuration à SCHILDKNECHT Jean-Luc
REYMANN Anne donne procuration à DILIGENT Danielle
VOGT Victor donne procuration à CLAUSS Robin
WOLFHUGEL Christiane donne procuration à WOLF Etienne
ZELLER Thomas donne procuration à SCHMIDIGER Pascale

EXCUSES :
FUCHS Bruno, LORENTZ Michel, TENENBAUM Anne

ABSENTS :
ELMLINGER Carole, VETTER Jean-Philippe

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU les articles L 1411-1 et suivants et R 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la commande publique et en particulier sa troisième partie relative aux contrats de concession,

VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,

VU la délibération de la Commission permanente de la Collectivité européenne d'Alsace n°CP-2024-8-14-1 du 21 octobre 2024 relative au Site d'Ottmarsheim et à la proposition de concession pour l'aménagement et l'exploitation d'un nouveau service public de parkings sécurisés pour poids lourds et d'aires de repos publiques,

VU l'avis favorable de la Commission consultative des services publics locaux du 6 novembre 2023,

VU l'avis favorable du Comité social territorial du 13 juin 2024,

VU la décision du 10 février 2025 portant déclaration sans suite de la première consultation lancée pour l'attribution de la concession pour l'aménagement et l'exploitation d'un nouveau service public de parkings sécurisés pour poids lourds et d'aires de repos publiques,

VU l'avis de la Commission Agglomération de Mulhouse du 25 février 2025,

VU l'avis favorable de la Commission aux réseaux et aux mobilités du 27 février 2025,

VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

Acte certifié exécutoire - Télétransmission 067-200094332-20250324-0000012278-DE - Retour préfecture le 27/03/2025 - Publication le 31/03/2025

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve les modifications apportées aux caractéristiques principales du nouveau service public proposant deux parkings sécurisés pour poids lourds et deux aires de repos publiques sur le Site d'Ottmarsheim situé sur l'autoroute A36, telles que précisées dans le document joint en annexe à la présente délibération,

- Confirme le principe de la concession de service public, sous la forme d'une délégation de service public, comme mode de gestion de ce service public, en vue de confier à un opérateur économique l'aménagement, l'exploitation et la gestion, sur chacun des deux secteurs Nord et Sud du Site d'Ottmarsheim, d'un parking de stationnement sécurisé payant pour poids lourds et d'une aire de repos publique d'accès gratuit,

- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à engager la procédure de délégation de service public afférente, sur le fondement des caractéristiques principales actualisées du nouveau service public et, à cette fin, à signer tout acte, à accomplir toutes les formalités nécessaires et à prendre toutes décisions utiles.

Signé électroniquement par :
Frédéric BIERRY
Date de signature : 27/03/2025
Qualité : Président de la Collectivité européenne d'Alsace

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

0 non-participation au vote

Acte certifié exécutoire - Télétransmission 067-200094332-20250324-0000012278-DE - Retour préfecture le 27/03/2025 - Publication le 31/03/2025